



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ISÈRE

REUNION DE BUREAU

Jeudi 18 juin 2020

Compte rendu

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ISÈRE

SIÈGE GRENOBLE

ZAC Bouchayer-Viallet
CS 20055
20, rue des Arts et Métiers
38026 Grenoble Cedex 1

SITE DE VIENNE

CS 30369
2, place Saint-Pierre
38217 Vienne Cedex

SITE DE VILLEFONTAINE

Maison des entreprises
23, rue Condorcet
38090 Villefontaine

SITE DE BOURGOIN-JALLIEU

EFMA

CS 24013 - Champ-Fleuri
10, rue Saint-Honoré
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex
04 74 43 67 00

04 76 70 82 09
contact@cma-isere.fr
cma-isere.fr

Les membres du Bureau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère se sont réunis en Bureau au siège de la Compagnie le jeudi 18 juin 2020 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Philippe TIERSEN.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du projet de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de bureau budgétaire du 27 mai 2020
2. Marketing-Communication
 - Démonstration C' MA Place
3. Accueil - Formalités - Affaires générales
 - Etat des chantiers EFMA et CMA
 - Installation de stores occultant en salle Meije
 - Transfert de la mission AMO pour le projet immobilier de Bourgoin-Jallieu
 - Prestations d'AMO pour diverses missions sur l'EFMA
4. Economie
 - Accompagnement psychologique AMAROK
 - Action « Appui » du contrat AURA : mise en œuvre.
5. Direction
 - Information rapport Chambre Régionale des Comptes 2012-2017
 - Validation ordre du jour de l'Assemblée générale
 - Information sur l'évolution du Plan de déconfinement
 - Dates prochain bureau
 - Congés Philippe TIERSEN
6. CRMA AURA
7. Questions diverses
 - Cotisation
 - AFDET

Etaient présents : Philippe TIERSEN, Joseph LASTELLA, Bernard BIZZINI, Jean-François CLAPPAZ, Pierre PATRONCINI, Patrick VACILOTTO, Frédéric SALVI, Patricia CHEMIN.

Ont participé en connexion à distance : Emmanuelle ROBERT-PITTALIS, Francis GARCIA SANTANA.

Etaient excusés : Michel GUILLOT, Emilie DE BARROS.

1. Approbation du projet de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de bureau budgétaire du 27 mai 2020

Les projets de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de bureau budgétaire du 27 mai 2020 sont adoptés à l'unanimité.

2. Marketing- communication

2.1. Démonstration Projet Plateforme Internet

3. Accueil Formalités Affaires générales

3.1. Etat des chantiers EFMA et CMA

DOSSIER	OPERATION	DATE	SITUATION au 06/03	SITUATION au 15/06	OBSERVATIONS
EFMA					
Infiltrations EFMA - Bât A Salle EPS	DO	27/07/18	En attente rapport expert	Règlement partiel de l'assureur	
Réhabilitation restaurant d'application	TRAVAUX	06/12/18	Doublage, fx plafonds, électricité en cours Désamiantage terminé	Travaux en cours	
Rénovation sous-station	TRAVAUX	02/03/20	Consultation lancée	Travaux à venir	
SIEGE					
Infiltrations terrasse	DO	07/11/12	Attente plantations	Travaux terminés	Dossier soldé
				Réfection bureau APP et Call center terminée	
Aménagement extérieur aile Ouest	TRAVAUX	04/05/18	Travaux reportés (budget)	Travaux reportés (budget)	
Infiltrations châssis puits lumière (salle du personnel)	DO	04/10/19	Expert négocie le coût avec l'entreprise	Travaux terminés	Dossier soldé
Infiltrations issue de secours APP	DO	13/12/19	Report	Attente rapport d'expertise	

Pour information

3.2. Installation de stores occultant en salle Meije

Afin de limiter les contre-jours en salle Meije, il est proposé l'installation de stores occultants sur la façade donnant sur la rue des Arts et Métiers. Après consultation, seule une entreprise a répondu.

Coût : 3 851.82 € TTC

Décision du Bureau : il est convenu de relancer une consultation pour avoir au moins un autre devis.

3.3. Transfert de la mission AMO pour le projet immobilier de Bourgoin-Jallieu

En date du 12 octobre 2015, Philippe MONCADA a été retenu dans le cadre de l'appel d'offre AMO pour la construction d'un bâtiment sur le site de Bourgoin-Jallieu.

Aujourd'hui, il nous informe de son souhait de faire valoir ses droits à la retraite à la rentrée 2020. Afin de poursuivre sa mission, il est proposé au Bureau le transfert de cette mission à Lysiane BERGAMI (Atelier Trait de Plume).

Lysiane BERGAMI est le maître d'œuvre qui suit depuis plusieurs années les différents chantiers de rénovation sur l'EFMA. Elle sera tout de suite opérationnelle sur les questions de permis de construire, de suivi et d'analyse des études ainsi que pour le suivi des travaux.

Philippe MONCADA se propose de l'assister dans sa mission quand elle aura des interrogations, en particulier pour les budgets et les questions administratives ou foncières.

Au niveau budget, il reste 21 600 € TTC sur le contrat de Philippe MONCADA (tarif 2015). La proposition de Madame BERGAMI est de 31 500 € TTC et intègre la prise en compte d'un nouveau suivi des études, la finalisation et le suivi de la 3ème demande de PC (coût 2020), soit un surcoût de 9 900 € TTC.

Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité.

3.4. Prestations d'AMO et maîtrise d'œuvre pour diverses missions sur l'EFMA

Divers travaux sont à réaliser à l'EFMA et nécessite que nous soyons accompagnés par un maître d'œuvre qui sera chargé :

- Dans un 1^{er} temps de l'étude de faisabilité et du chiffrage
- Dans un second temps, de la préparation des marchés et du suivi des travaux

Les travaux concernent :

- La création d'une cloison dans le centre de ressources
- Le cloisonnement de la baie informatique dans le bureau d'A. LECOMTE
- Modification de la fenêtre de l'accueil du pôle beauté
- Agrandissement de l'atelier de maintenance automobile (Demande de subvention)
- Réfection des 50 derniers m² d'étanchéité sur le toit du bâtiment principal
- Transformation du patio du pôle restauration en salle de lancement

Un chiffrage a été demandé à Lysiane BERGAMI (Atelier Trait de Plume) qui a assuré la maîtrise d'œuvre de plusieurs opérations et qui aujourd'hui est en charge du suivi des travaux de rénovation du restaurant d'application.

Etudes de faisabilité et chiffrages : 7 500 € TTC

Préparation des marchés et suivi des travaux (tranche conditionnelle) max 12 300 € TTC

Soit 19 800 € TTC maximum pour la mission complète sur facturation au réel (bon de commande).

Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité.

4. Economie

4.1. Accompagnement psychologique AMAROK

Accompagnement Psychologique du dirigeant d'entreprise artisanale

Elu référent du dossier : Président (partenariat AG2R)

Technicien responsable du dossier : Christophe QUEYRON

Afin d'aider les chefs entreprises artisanales à gérer le stress, accompagner d'éventuelles situations de détresse, rechercher des solutions adaptées à leur situation, la CMA Isère met à leur disposition depuis fin mai, **une plateforme de soutien psychologique : AMAROK.**

Cette démarche est entièrement prise en charge par la CMA Isère en partenariat avec AG2R / Fonds social Prévoyance Alpes et son programme « Branchez-vous Santé » :

- La détection des chefs d'entreprises en difficulté psychologique est effectuée par les conseillers CMA, lors des accompagnements d'entreprises en difficultés, ou en vue d'une transmission, mais aussi lors de tout contact en 1^{er} accueil, lors d'une permanence téléphonique, ...quel que soit le service interne (/Economie/Emploi-RH /formalités ...)
- Le relais vers la plateforme AMAROK se fait en interne par le conseiller qui le ressent nécessaire, et obligatoirement si le dirigeant en est d'accord
- Si accord du chef d'entreprise :
 - 1/ Communication du **N° Vert AMAROK 0 800 501 201** au chef d'entreprise qui prendra contact directement avec la plateforme de soutien
 - 2/ **Ou** le conseiller peut également proposer au chef d'entreprise de transmettre ses coordonnées à la plateforme AMAROK qui prendra contact directement avec le dirigeant.

Coordonnées du dirigeant à transmettre par le conseiller CMA par mail à :

laure.chanselme@gmail.com

Laure CHANSELME- Psychologue du Travail

Observatoire AMAROK

- Echanges réguliers entre la CMA et la plateforme AMAROK pour suivi des entreprises orientées

La Plateforme AMAROK peut apporter un soutien personnel dans la gestion du stress avec une garantie totale de confidentialité : écoute personnelle et confidentielle, soutien psychologique si besoin, connaissance des aides personnelles auxquelles le dirigeant a droit.

Elle peut ensuite orienter notamment vers le **numéro Vert APESA 0 805 655 050** dans le cas d'un risque suicidaire (le conseiller CMA peut également le proposer s'il détecte ce risque dès son contact avec le dirigeant)

Pour information

4.2. Action « Appui » du contrat AURA : mise en œuvre.

Nouvelle action « Appui » du Contrat Artisanat AURA 2020

Elus référents du dossier : Jean François CLAPPAZ / Francis GARCIA SANTANA

Technicien responsable du dossier : Christophe QUEYRON

1. Contexte

La crise COVID-19 ouvre une très large période d'incertitude.

Imprévisibilité de la reprise d'activité qui sera progressive sur les prochains mois, incapacité d'établir des prévisionnels, les « clés classiques » de l'accompagnement des entreprises sont à revoir dans cette période transitoire de crise/sortie de crise.

Activité totalement à l'arrêt ou très largement réduite, de nombreux chefs d'entreprises peuvent être dans le désarroi avec une perte de repère, l'incapacité de se projeter ou de s'engager encore dans une reprise d'activité.

Le rebond de l'entreprise repose pourtant sur le sursaut individuel du chef d'entreprise.

L'action « appui » vise à adapter le Contrat Artisanat à ce contexte avec une enveloppe constante de la Région AURA : 50 % affectable à l'action « Appui » conduisant à réviser de moitié les objectifs des actions « classiques » du Contrat Artisanat pour 2020.

L'objectif ainsi estimé pour la CMA Isère est 212 entreprises accompagnées par l'action APPUI en 2020 !

2. Objectifs de l'offre

- Un accompagnement immédiat de crise/sortie de crise à conduire dans une période maximale de 1 ½ mois à partir de l'engagement de l'entreprise
- La Région souhaite que l'action APPUI POST COVID 19 ne soit pas engagée après le 30 septembre 2020 afin de conserver l'esprit « sortie de crise »
- Un « coaching » de projet, souple, pour permettre à l'entreprise de rebondir et de s'inscrire dans un redémarrage rapide et pérenne.
- Cofinancée à 80 % par la Région (sur coût réel / jour des collaborateurs) et à 20 % par la CMA : aucun coût résiduel pour l'entreprise

3. Format

- 2 jours maximum, soit 2 x 7 heures, sous forme de ½ journées ou à l'heure (1/2 heure)
- Logique de « menu » à composer par le conseiller « référent » en fonction de la situation de l'entreprise.
- Grande souplesse d'appréciation de la solution à apporter par le conseiller ; relais du conseiller référent vers les conseillers commercial/ numérique/ gestion pour intervenir dans le cadre du programme défini avec le chef d'entreprise

Pour information

5. Direction

5.1. Information rapport de la Chambre Régionale des Comptes 2012-2017

La mission de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes entamée en aout 2018 s'est déroulée durant la période de février à octobre 2019.

S'en est suivi une procédure d'aller-retour à partir d'un rapport provisoire, suivi de modifications suivi d'un délibéré en septembre pour production d'un rapport définitif provisoire validé en décembre 2019. Ce dernier rapport doit donner lieu à une communication aux administrateurs durant l'AG la plus proche (juin 2020).

La période COVID a décalé le temps d'information et d'échange autour de ce rapport, dont le scan vous a été adressé hier soir.

Important de rappeler que ce rapport est encore confidentiel et deviendra public à compter de l'AG du 29 juin.

Pour information

Les élus du bureau s'étonnent du décalage entre ce rapport et celui du CEGEFI réalisé en 2015 sur quasiment la même période et qui avait été plutôt élogieux sur la gestion de la Chambre.

Ils prennent note des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes mais s'interrogent sur leur portée dans un contexte de future CMAR.

5.2. Validation ordre du jour de l'Assemblée générale

Partie statutaire :

1. Appel.
2. Accueil.
3. Approbation du projet de compte rendu de l'Assemblée générale d'automne du 25 novembre 2019.
4. Approbation des décisions prises lors des réunions de Bureau du 12 novembre 2019, 12 décembre 2019, 13 février 2020, 12 mars 2020, 9 avril 2020, 13 mai 2020, 27 mai 2020.
(Documents en votre possession)
5. Intervention du Président.
6. Données sur les impacts de la crise sanitaire
7. Rapport de la Commission Développement économique et territoriale
8. Rapport de la Commission Formation professionnelle
9. Rapport de la Commission des Affaires générales.
10. Rapport des Marchés attribués.
11. Budgets :

Présentation et vote du budget réalisé 2019 :

- Intervention du Trésorier,

- Rapport de la Commission des Finances,
- Rapport du Commissaire aux comptes.

12. Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes 2012-2017

13. Questions diverses.

Organisation en présentiel et distanciel
Présentiel avec espacement pour distanciation sociale

Décision du bureau : Ordre du jour validé à l'unanimité

5.3. Plan de déconfinement : Evolutions

Les dernières annonces gouvernementales et l'évolution de la situation sanitaire permettent d'envisager une évolution du plan de déconfinement.

A ce jour la quasi-totalité du personnel enseignant est revenu sur site du fait de l'accueil des élèves (1/3 des effectifs hebdomadaires) et de la formalisation des examens et des livrets de fin d'année (conseil de classe, feuille de route...).

Sur les sites de Grenoble et Vienne, la présence sur site est de l'ordre de 1 à 2 jours par semaine, avec adaptation selon les activités et plan de charges.

Au-delà des améliorations prévues liées notamment aux possibilités de garde d'enfant, il semble important de réinscrire les agents dans des conditions de travail collectives.

Les aménagements du plan reposent sur :

- Un accueil au public sans RV (sans reprise des réunions d'information collectives pour l'instant),
- Une présence régulière des agents équivalente à au moins 50% du temps de travail, et sous réserve des contraintes matérielles ou de service.

Cela devrait permettre de mesurer de manière plus précise le nombre de personnes « non servies » par l'offre en ligne ou à distance actuellement proposée et ce a priori à partir du 29 juin.

Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

5.4. Date prochain bureau

L'AG de la CRMA a été déplacée au 9 juillet, date de notre bureau.
8 juillet (retour appel d'offres équipement apprentis)

Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

5.5. Congés Philippe TIERSEN

Prévoir intérim Joseph LASTELLA : vacances Philippe TIERSEN

Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

6. CRMA AURA

7. Questions diverses

7.1. Cotisation

7.1.1. AFDET

L'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique (AFDET) nous sollicite pour une adhésion à l'année d'un montant de 153 €.

Budgétée pour 2020 : 125 €

Proposition de renouveler cette adhésion pour un montant de 153 € pour l'année 2020.

Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **21h00**



Pierre PATRONCINI
Secrétaire

Philippe TIERSEN
Président